

Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales

47 avenue Giradoux – BP 91021 – 66101 PERPIGNAN CEDEX – Tél. 04 68 08 21 41 – Fax. 04 68 08 21 42 – Site internet : www.fdc66.fr

DOCUMENT A COMPLÉTER ET A RENVoyer

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné(e) _____

1. certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
2. déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
3. m'engage sur l'honneur à ne détenir qu'un seul Carnet du Chasseur 66-CPB
4. demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions du devis au verso.
5. Je certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à : _____ Le ____ / ____ / ____

SIGNATURE OBLIGATOIRE →



DEMANDE DE VALIDATION PAPIER DU PERMIS DE CHASSER

Campagne de chasse 2019/2020

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

NOUVEAU CHASSEUR

Nom :

Prénom 1 :

Prénoms 2, 3 et 4 :

Adresse :

Si changement d'adresse noter la nouvelle :

CP : _____ Ville : _____

N° de portable :

Adresse mail :

Références du permis de chasser

Numéro : délivré le :

Par ONCFS

Né(e) le : _____ à : _____

Nom de naissance :

(1) cochez la case correspondante

Autorisation de chasser (pour mineur et majeur sous tutelle)

Accordée par : Père / Mère / Tuteur / Juge des tutelles (2)

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Date : _____

(2) rayez les mentions inutiles

Signature :

Demande de validation du permis de chasser 2019/2020

(Article L423-1 du code de l'environnement)

Nature de la validation (détail des tarifs au verso)	cochez la case correspondante	
	Montant 1 hors assurance (voir au dos)	Montant 2 assurance incluse (voir au dos)
Départementale 66 étendue au territoire national + Timbre National GG	<input type="checkbox"/> 67,25 €	<input type="checkbox"/> 89,25 €

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter au 04.68.50.72.54

Pour chasser la bécasse, je choisis : L'application ChassAdapt OU Le carnet de prélèvement 66 (papier)

MONTANT A REGLER PAR ESPECES OU CHEQUE A L'ORDRE DE :

REGIE RECETTES FDC PO

COCHER LA CASE CI-DESSOUS SI VOUS ETES CONCERNE(E) :

Je pratique le TIR d'été chevreuil

Je chasse le sanglier au 1^{er} juillet 2019

INFORMATION SUR LE COUT D'UNE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2019/2020 NOUVEAU CHASSEUR

DETAIL DES MONTANTS EN EUROS (Cotisation de base)	VALIDATION DEPARTEMENTALE ETENDUE AU TERRITOIRE NATIONAL (Tarif réduit nouveau chasseur)
	66 + Timbre National GG
Cotisation annuelle	30,00
Redevance cynégétique Départementale	22,25
Droit de timbre	9,00
Timbre National Grand Gibier	1,00
SOUS-TOTAL	62,25
Frais de dossier	5,00
MONTANT 1	67,25 €
Assurance RC (Option) ⁽¹⁾	22,25
MONTANT 2	89,25 €

(1) L'assurance Responsabilité Civile Chasse étant OBLIGATOIRE, la Fédération vous propose un contrat LE GAN très performant au prix de 22 €, dont vous trouverez ci-joint le descriptif. Vous pouvez toutefois rester chez votre assureur habituel.

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien/ l'adresse ci-dessous :

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle."